

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7133

vendredi 8 mai 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

TCHERNOBYL

un nuage sur la Corse

Juliette Vincent Seignet
Marie Lozano-Falcone

Catastrophe de Tchernobyl

*40 ans après, le regard de
deux jeunes réalisatrices*

INTERVIEW P4 À 6

OPINIONS P2
QUOTIDIEN P15
AGRICULTURE P16 & 17
AGENDA P18
POLITIQUE P19

ANNONCES LÉGALES P7

INJAM et STORIA PRODUCTIONS

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LE MOIS DE MAI...



Illustration générée par OPENAI - GPT (JFA)

BRÈVE

BASTIA

Une hausse de la taxe foncière qui ne passe pas auprès de l'opposition.

Ce n'était pas dans le programme électoral de Gilles Simeoni. La hausse de la taxe foncière de 13,67 %, soit 80 euros en moyenne, votée par le nouveau maire de Bastia à l'occasion du conseil municipal du 30 avril dernier, est interprétée comme un « mensonge par omission » par Julien Morganti. Candidat malheureux du second tour, l'élu, à la tête du premier groupe d'opposition bastiais, entend bien, durant les sept prochaines années, continuer de s'attaquer à la gestion de la ville par la majorité nationaliste. Pour lui, cette hausse représente « 3,5 millions d'euros d'impôts par an, soit 24 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature ». Pour faire simple, l'opposant à Gilles Simeoni accuse le maire de Bastia de priver ses administrés d'une partie de leur pouvoir d'achat et de ralentir ainsi l'activité économique de la ville. Julien Morganti argumente : « les hausses seront répercutées sur les loyers et les Bastiais, souvent propriétaires par succession, verront le risque de vendre leur bien à des personnes de l'extérieur augmenter, faute de pouvoir payer les taxes ». Du côté de la majorité, qui a approuvé un budget de 114 millions d'euros pour 2026, on justifie une hausse faite « à contre cœur » mais « en responsabilité », dans un contexte économique « contraint » pour les collectivités locales. Avant de rajouter que cela fait 16 ans que la taxe n'avait pas été augmentée à Bastia et qu'elle reste inférieure à celles des communes de même taille. Des arguments qui ont du mal à convaincre l'opposition, qui parle « d'un choix de facilité plutôt que de réduire les dépenses de fonctionnement ». Argument repris par Nicolas Battini, élu d'opposition Populu di Bastia, qui s'interroge sur le fait que la ville ait vraiment prospecté dans ce sens. Julien Morganti en a profité pour avancer ses idées en conseil municipal, avant d'en remettre une couche quelques jours plus tard, à l'occasion d'une conférence de presse devant la mairie. Il propose notamment de diviser par deux le montant du projet de rénovation du théâtre, en le portant à 25 millions d'euros seulement, tout en s'inquiétant de l'état financier de la ville de Bastia et du manque de crédits pour des projets comme l'îlot de la Poste, l'achat des terrains du nouvel hôpital ou encore le parking Montera. ■ **Christophe GIUDICELLI**


INTERVIEW
JULIETTE VINCENT-SEIGNET ET
MARIE LOZANO-FALCONE
QUOTIDIEN**AGRICULTURE****AGENDA**
POLITIQUE
CHRONIQUE INQUIÊTE
ANNONCES LÉGALES**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU**Mimoriaviva**

Trentaquattruanni. Eppure, nullaùn si sguassa. U 5 di maghju di u 1992 ùnappartenimicca à u passatu, campa sempri in ogniveranucorsu, com'èunaferitachiùnci la faci àcicatrizà. In Furiani, quilla sera, si n'hèfalataunatribuna prima ch'ellaprincipiessiuna partita di ballò, purtenducunella 19 viti è tucchenduind'asocarri più di 2 300 distini. Ma riducia a catastrofa à un bilanciariusiacom'ètradisciaciòch'ellarapresenta. Parchi Furiani ùnhèmiccasolu un drama, hèunamimoriacullittiva, intrattinutacùunafedeltàguasgi sacra. Trà i ceremonii, l'intarvinzioni inde i scoli, i tistimunianzi è i scontrifràltru, atrasmissionihèdivintataunamissioni. Com'è s'è u fattu di scurdassinifussiuna-sicondacolpa. È hèquissaquì l'eredità a più potenti di Furiani, unavigilenzanata da u dramacontr'aa dimenticanza, ma dinòcontr'à i svianzi, fràltru di l'ingurdizia di i soldi, ch'il'aniresupussibili. Parchistuscumpientuùnhànnulla di un accidentichiùn si pudiamiccapriveda. Fù u risultatu d'imprudenzi, di prissioni è di prubleminumarosi. Una stragichieraannunziata, divintata u simbulu di un sistemachì, quilla sera, hàfaltatu. Dapoitandu, i legisòcambiati, ancu di grazia. Sin'aghjunghja à a santuarizzazioni di u 5 di maghju, oramaisenzamancu un scontru di ballòprufiziunali in Francia. Una vittoriaaccadutabellutardi, strappata da i famigli di vittimi, ch'ianitrasformatu u sodulori in lotta. Ma aldilà di i testi, hèunacuscenzachì s'hèimposta, quilla ch'ì u sport, com'èognifestapupolari, ùndevi mai passà prima di a securitàumana. Eppure, 34 annidopu, l'emuzioni ferma sempri viva. Parchiogniparsona, à u sensu fisicu, s'arricorda, parchi ci sòvitichisòstatiarribati, parchicertiassenziùnponiessaculmati. Ogni annudunqua, aCorsicacumemureghja. Miccacom'èun'abitudini, ma pànicissità. Pàrammintàchidaretu à i sciffri, ci sòvisi. Daretu à u drama, c'hèunaverità. È daretu à a mimoria, c'hèun'esigenza : quilla di u « mai più ». Furiani, ùnhèmiccasoluuna data, hèunaprumessa. ■ **Santu CASANOVA**

Catastrophe de Tchernobyl

40 ans après, le regard de deux jeunes réalisatrices



Credit photo : Juliette Vincent-Seignet et Marie Lozano-Falcone

*Au tout début du mois de mai 1986, le nuage radioactif de Tchernobyl survolait la Corse. Avec leur documentaire, *Tchernobyl : un nuage sur la Corse*, les jeunes réalisatrices Juliette Vincent-Seignet et Marie Lozano-Falcone se penchent sur un épisode qu'elles n'ont pas vécu, mais dont les séquelles sont toujours présentes. Quarante ans après l'explosion du réacteur nucléaire numéro 4, elles sont allées à la rencontre des Corses victimes de cette catastrophe. Entre mensonges d'État, révolte et résilience.*

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Qu'est-ce qui, selon vous, différencie votre documentaire sur la catastrophe de Tchernobyl de ceux qui ont déjà été réalisés ?

Juliette Vincent-Seignet : C'est le fait que nous n'étions pas nées en 1986, contrairement à d'autres films qui avaient été faits en Corse par des personnes qui étaient nées pendant la catastrophe et qui ont même été malades. On n'avait pas ces souvenirs-là. Ce qui nous intéressait, c'était de savoir, avec un regard neuf et jeune, où on en était 40 ans après.

Quelles conséquences et quelles traces restent encore aujourd'hui ?

Marie Lozano-Falcone : C'était de faire vivre cette mémoire 40 ans après auprès de cette génération qui ne connaît pas du tout cette catastrophe. On en a entendu parler vaguement. Et pour nous, c'est quand même toujours surprenant de se dire qu'une catastrophe qui a eu lieu à 2 000 kilomètres d'ici a pu autant impacter. Il y a aussi le côté mensonge d'État et la reconnaissance des victimes qui n'a toujours pas eu lieu.

En quoi était-ce important pour vous d'en faire un documentaire ?

J.V.S : Depuis que je suis installée ici, je rencontre des gens qui me racontent leur maladie et ils sont tous persuadés que c'est lié à Tchernobyl. Quand on a commencé à en parler autour de nous, que ce soit à la pharmacie, sur le marché, avec nos collègues, tout le monde nous disait : « Ah oui, mais moi j'ai ma cousine qui est malade », « Moi, j'ai mon petit frère qui est né avec six doigts à la main ». Aujourd'hui, on n'a aucune preuve que c'est lié à Tchernobyl. Mais on sent quand même que toutes ces victimes remettent toute la faute sur Tchernobyl, sans en être totalement convaincues. Elles n'arrivent pas à avancer dans l'acceptation de leur maladie tant qu'elles n'ont pas la preuve que c'est cela, et tant qu'elles ne sont pas reconnues en tant que victimes.

Que raconte ce film ?

M.L.F : Il raconte comment, en France et en Corse, on s'est aperçu de la contamination. On s'est rendues dans un laboratoire qui s'est créé en 1986, qui s'appelle la Criirad. C'était la société civile qui s'est unie pour dire : «

Attendez, ce n'est pas normal qu'il n'y ait rien qui soit dit dans les médias, qu'on dise que le nuage n'a pas touché la France alors que nous, on constate des éléments un peu bizarres, par exemple au niveau des élevages, des veaux malformés. Le thym était contaminé aussi ». Le césium 137 a une durée de vie de 90 ans. C'est cela qu'il y a encore dans la terre. On voit bien que c'est une catastrophe qui s'est passée en 1986, mais qui est toujours d'actualité aujourd'hui.

Dans votre film, vous donnez la parole à énormément de monde : scientifiques, journalistes et surtout victimes...

J.V.S : Notamment à deux victimes, dont une femme qui vit dans le Cap Corse, née à l'époque de Tchernobyl et qui a eu une leucémie à la naissance, et qui a accepté de nous livrer son témoignage. Ensuite, il y a aussi Marina, qui, elle, est née sans thyroïde.

Que reste-t-il de la catastrophe dans la mémoire des victimes ?

M.L.F : Un esprit de révolte. C'est ce qui a vraiment marqué la génération qui a vécu Tchernobyl : le côté mensonge d'État. Les gens, globalement, ont plutôt confiance dans les pouvoirs publics en se disant que, s'il y a une catastrophe, c'est évident, on va être au courant, on va essayer de protéger au maximum la population. Dans le cas de Tchernobyl, ce n'est absolument pas ce qui a été fait, bien au contraire. On disait aux gens de ne surtout pas s'inquiéter, et on s'aperçoit que cela n'a pas été le cas. Cela a énormément impacté la confiance que pouvaient avoir les gens envers les pouvoirs publics. Chantal L'Hoir*, que nous sommes allées voir, présidente de l'association des malades de la thyroïde basée à Toulouse, s'est engagée trois ans après avec le sang contaminé. Cette catastrophe a formé, a forgé les mentalités. Quarante ans après, on note qu'on a face à nous des gens politisés, à l'affût aussi de tout ce qui est dit. C'est peut-être la différence avec des films qui avaient été faits dix ans après la catastrophe.

Concernant les jeunes générations ?

M.L.F : On n'a pas forcément interrogé beaucoup de jeunes parce que, pour eux, c'est quand même très éloigné.

On en a un peu parlé avec un jeune de 19 ans. Même s'il en avait entendu parler un peu ici, il n'était pas du tout au courant de l'impact que cela avait pu avoir. Et nous, notre rôle, c'est aussi ça : pour les jeunes générations, et même les gens de notre âge, parce qu'on a 30 ans, dire ce qu'il s'est passé et qu'il ne faut pas oublier.

J.V.S : Mais aussi de manière pédagogique. On ne l'aborde pas en tant que journalistes scientifiques ou journalistes militantes. On n'est pas engagées politiquement. On a voulu faire un film compris par tout le monde, y compris les jeunes. On voulait bien faire la différence, parce que pour nous, cela aurait été trop simple de faire un sujet militant. Il a fallu cadrer, parce qu'évidemment, quand on donne la parole à des victimes, on peut vite tomber dans le propos antinucléaire. Et nous, on a vraiment tenu à ne pas faire un film comme cela. Je pense qu'à la fin, quand on regarde le film, on est libre de se faire son propre avis.

Comment travaille-t-on sur un documentaire traitant d'une catastrophe contemporaine mais que vous n'avez pas connue ?

J.V.S : À nous deux, on a une formation de journaliste pour moi et d'historienne pour Marie. Il y a eu beaucoup de recherches. Quand on a commencé à regarder les films, écouter, lire, il y avait des termes comme le césium, l'iode... c'était compliqué. On se faisait des fiches.

M.L.F : Beaucoup d'articles, la presse de l'époque et les contradictions. Dans le film, on choisit quand même de donner la parole aux gens qui se considéraient comme victimes et qui, en fait, n'ont jamais eu la parole.

Qu'est-ce qu'elles vous disent, ces victimes, avec 40 ans de recul ?

M.L.F : On a deux victimes dans le film, mais on en a interrogé beaucoup plus. Et à chaque fois, c'était les mêmes conditions de vie. C'est une population rurale. On a essayé de mettre cela en valeur dans le film. On a eu énormément de femmes, beaucoup nous ont téléphoné, nous gardant parfois deux ou trois heures au téléphone pour vraiment nous raconter comment elles vivaient la situation. Il y avait une souffrance extrême.

Cela a été facile ?

J.V.S : Le plus compliqué, cela a été de faire témoigner les victimes. Ce n'est pas simple de parler devant une caméra en expliquant : « J'ai un cancer, je vis comme ça ». Parfois, des victimes qui avaient parlé dans les médias il y a trente ans ne voulaient plus parler.

Comment se sentent-elles 40 ans après ?

J.V.S : Abandonnées, et toujours pas comprises. Sans se jeter des fleurs, le fait de s'intéresser à elles leur fait du bien.

Sur la Corse, qu'est-ce qui reste de Tchernobyl aujourd'hui en termes de mémoire ?

J.V.S : La Corse, c'est quand même une région où Tchernobyl reste très présent par rapport à d'autres régions. C'est une des régions les plus contaminées de France. Je pense qu'un habitant en Corse sera plus à l'affût et informé qu'un habitant dans la Drôme. Pourquoi ? Parce que tout le monde connaît quelqu'un qui a été malade à cause de Tchernobyl. Et je pense que c'est aussi cela qui fait que Tchernobyl est toujours présent.

M.L.F : Le fait que la Corse soit quasi-

ment plus proche de l'Italie que de la France a joué aussi. En Italie, il y avait des mesures, alors qu'en France, il n'y en avait pas. Je pense donc qu'il y a un sentiment d'abandon encore plus fort vis-à-vis de la population corse par rapport à l'Hexagone.

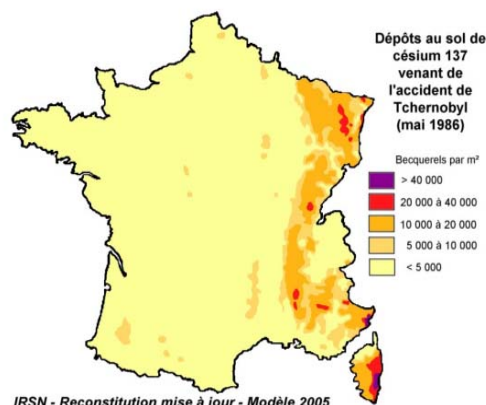
**Propos recueillis par
Christophe Giudicelli**

**Chantal L'Hoir a fondé, en 1999, l'Association*

Le 26 avril 1986, à 1 h 23, lors d'un test de sécurité, se produit une augmentation incontrôlée de la puissance du réacteur n° 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. L'unité atteint plus de cent fois sa puissance nominale. Ce qui conduit à une explosion de l'enceinte sous la pression de vapeur qui, couplée à une explosion d'oxygène et d'hydrogène, due à l'hydrolyse de l'eau, expulse à l'air libre des radionucléides, et enfin à une fusion du cœur du réacteur. La combinaison de ces événements entraîne la destruction d'une grande partie du bâtiment de la centrale dans lequel se trouve le réacteur. Le cœur éventré se retrouve alors à l'air libre et d'énormes quantités de produits radioactifs sont rejetées dans l'atmosphère. Un nuage radioactif survole l'Europe durant plusieurs jours, au début du mois de mai il atteint la Corse où de fortes averses favorisent des dépôts d'iode et césium radioactifs dans les sols.

Si des pays tels que l'Italie, l'Allemagne ou la Suisse appliquent un principe de précaution et recommandent à leur population d'éviter de consommer certains produits frais (fruits, légumes et produits laitiers) susceptibles d'avoir été contaminés, en France, le Pr Pierre Pellerin, directeur du Service central de protection contre les rayonnements ionisants, déclare en substance que l'augmentation de la radioactivité mesurée dans l'air ne pose pas de risques pour la santé publique en France. Un communiqué du ministère de l'Agriculture du 6 mai affirme que « Le territoire français, en raison de son éloignement, a été totalement épargné par les retombées de radionucléides consécutives à l'accident de la centrale de Tchernobyl ». Toutefois, des analyses de prélèvements de sols, d'eau, de lait et de végétaux effectués dans la Drôme et en Ardèche montrent une contamination préoccupante au césium 137, au césium 134 et à l'iode 131. C'est dans ce contexte qu'est fondée la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Ciriad) qui vise à fournir des analyses scientifiques, transparentes et indépendantes de l'État comme des exploitants nucléaires. En 2005, une reconstitution des dépôts au sol de césium 137 venant de l'accident de Tchernobyl, réalisée par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) montre qu'en Corse ces dépôts sont plus élevés que sur le reste du pays... mais sont faibles par rapport aux sols contaminés d'Ukraine, Biélorussie ou Russie. Et quarante ans après le passage du nuage, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection [qui englobe désormais l'IRSN] indique que dans les sols des Vosges, du Jura, des Alpes du Sud et de Corse, on mesure des activités en césium-137 supérieures à 10 000 becquerels par mètre carré (elles ont pu atteindre les 40 000 becquerels par mètre carré en 1986 en Corse), soit environ huit fois la moyenne des sols français. Une contamination qui n'a pas disparu mais qui reste « très inférieure aux seuils de risque sanitaire ». À ce jour, aucune étude n'a démontré d'excès de cancers attribuable à Tchernobyl en France métropolitaine. **AN**

IRSN 2005: reconstitution des dépôts de césium en France



Plus élevés en Corse que sur le reste du pays, mais faibles par rapport aux « territoires contaminés » d'Ukraine, Biélorussie et Russie

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 avril 2026 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

DGS

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 5 bd Jean Lançon, Quartier de la Gare, 20220 ILE ROUSSE

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction, location ou autrement, d'un immeuble, et de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- La souscription de tout emprunt, tout cautionnement, hypothèque ou toute autre sûreté en vue de la réalisation dudit objet ;
- Et d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, à l'exclusion de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la société son caractère civil.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 10.000 euros divisé en 10.000 parts sociales de 1 euro chacune.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné dans les conditions prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

Gérance : Monsieur Jean-Baptiste ACQUAVIVA, demeurant 2 avenue Piccioni, 20220 ILE ROUSSE, a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis, la gérance

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 mai 2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

GENIELEC

Capital : 2 000 euros

Siège : Lieudit LINARI, route de Figarella à Lucciana [20290].

Objet : La société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en France ou à l'étranger, notamment par voie de création, achat ou location-gérance consentie par un tiers ou à des tiers de tous fonds de commerces relatifs aux activités suivantes :

- La réalisation de tous travaux d'électricité générale, notamment en courants forts (CFO) et courants faibles (CFA), incluant l'installation de systèmes

.../...

d'alarme incendie, d'alarme intrusion, de vidéoprotection, d'automatismes, ainsi que l'installation de systèmes de climatisation et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

- La réalisation d'études techniques en électricité, notamment le dimensionnement des réseaux électriques, les études de faisabilité, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), ainsi que toutes prestations de conseil dans les domaines précités.

- La maintenance, l'entretien, le dépannage et le suivi technique des installations électriques, des systèmes de sécurité incendie, d'intrusion, de vidéoprotection, de climatisation et des bornes de recharge électrique.

- L'achat, la vente, la fourniture, l'installation et la mise en service de tous matériels, équipements et systèmes liés aux activités ci-dessus.

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Jean-Dominique ANZIANI, né le 22 mai 1983 à Bastia (Haute-Corse), demeurant route de Figarella, lieudit LINARI à LUCCIANA [20290]

Directeur Général : Monsieur Olivier CARTA, né le 17 octobre 1977 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Lot Domaine ALBELLA à BIGUGLIA [20620]

Immatriculation : au RCS de BASTIA.

Pour avis

N° 03

VEDE A VITA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Lieu-dit Valle Longhe

20230 TALASANI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à TALASANI (CORSE) du 04/05/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : Vede a Vita

Siège social : Lieu-dit Valle Longhe - 20230 TALASANI

Objet social : • La production et la vente de boissons sans alcool ;

- La distribution et le commerce de ces boissons ;

- L'achat, la vente, le négoce, l'importation et l'exportation de marchandises par tout canal [e-commerce, magasin de détail...] et notamment tous les articles, et accessoires [tee-shirts, articles en inox, verres, gourdes et tous accessoires connexes] ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Jules FRESARD-MARCELLI, demeurant Lieu-dit Valle Longhe 20230 TALASANI assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date du 24/04/2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

MAISON DU GLOW

Capital : 1 000 euros

Siège : Résidence I Cardellini, 20145 SARI SOLENZARA

Objet : La réalisation de prestations de bien-être et de relaxation, incluant notamment des prestations de bien-être du cuir chevelu sans acte technique de coiffure, l'utilisation de sauna dôme, ainsi que des prestations de mise en valeur de la personne non réglementées, telles que le rehaussement de cils, le brow lift et le bronzage sans UV, et plus généralement toutes activités liées au bien-être et à la beauté dans le respect de la réglementation en vigueur ;

- La vente de produits cosmétiques, de soins, d'accessoires, d'objets de décoration, de bougies, et de tous produits liés à l'univers du bien-être et de la beauté ;

- L'organisation d'ateliers, d'événements et de formations autour du bien-être et de la beauté ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement

Durée : 99 ans

Président : Mme Coralie PIEDVIN, demeurant résidence I Cardellini, 20145 SARI SOLENZARA

Immatriculation : au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/04/2026 il a été constitué une société :

Forme : Société par Actions Simplifiées

Dénomination sociale :

TROTTEL BEACH

Objet social : Activités de restauration et débits de boissons sur place et à emporter sous toutes leurs formes

Siège social : 22 Cours Lucien Bonaparte - 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJaccio

Capital social : 600 € divisé en 60 actions de 10 €

Président : Monsieur Simon, Guy SANNA, demeurant à Villa Sole Mio - Parc Berthault - 20000 AJACCIO.

Immatriculation : RCS d'AJaccio

Pour avis, Le Président

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 02/04/2026 il a été constitué une EURL dénommée :

SEBCAR21

Siège social : RD 506 369 CAMPU PIANU CHAMPLAN, 20213 PRUNO

Capital : 1000 €

Objet social : La Société a pour objet, en France comme à l'étranger : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration, brasserie, snack, diner spectacle, cabaret et débits de boissons. La création l'acquisition, la location, la location-gérance, l'exploitation de tout fonds de commerce, établissement, usine, atelier, local se rapportant à son objet. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, la prise en location-gérance, l'exploitation de tous fonds de commerce, établissements, usines, ateliers, locaux se rapportant

.../...

aux activités spécifiées ; Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, industrielles, civiles, commerciales, financières, juridiques, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet susvisé, ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Gérance : M. SEBASTIEN CAREL demeurant LD CAMPO D'ARIETTO FOLELLI 20213 PENTA-DI-CASINCA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 07

CAP NETTOYAGE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social :

12 Rue Chanoine Letteron

20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 avril à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

CAP NETTOYAGE

Siège : 12 Rue Chanoine Letteron - 20200 BASTIA

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : Ménage à domicile - Nettoyage professionnels - Entretien - Conciergerie

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean Michel OL-META, Demeurant à BASTIA [20200], 12 Rue Chanoine Letteron, Né à BASTIA [20200] le 22 décembre 1987

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis

N° 08

AECN

AUDIT EXPERTISE COMPTABLE RHU

2 Boulevard PACLI
20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 février 2026, à BASTIA.

Dénomination :

RACING CLUB SIMULATOR

Sigle : RCS.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : Lot Carrorotto, 5 Impasse du Libecciu, 20290 Borgo.

Objet : Location et la vente de simulateurs de pilotage, la vente d'accessoires de simulation, la vente d'objets ayant pour thème la simulation ou le sport automobile en général. La vente d'objets de merchandising.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Mathieu COZZANI, demeurant Lot Carrorotto, 5 Impasse du Libecciu, 20290 Borgo

Gérant : Monsieur Yohan ALLEMANDI, demeurant 50 Stolfaccie, Marine de Bravone, 20230 Linguizzetta.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 09

NATALINA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : VILLA MARITE, 455 LOTISSEMENT DU PHARE
20230 SAN GIULIANO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à San Giuliano du 4 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale :

NATALINA

Siège social : Villa Marite, 455 Lotissement du Phare, 20230 SAN GIULIANO
Objet social : Gestion, achats et ventes de biens mobiliers et immobiliers, conciergerie, ventes de services dans le domaine de l'immobilier.

Durée de la Société : quatre vingt dix neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Paul Jean Bathélemy Cardosi

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/04/2026, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

VICTORIA

Objet social : tous travaux administratifs et de secrétariat

Siège social : 2 Lotissement Stefanu - 20220 Sant Antonino

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : BASTIA

Président : Marie GERALDI PETRUCCI demeurant 2 Lotissement Stefanu 20220 Sant Antonino [Haute-Corse].

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N°

LPT IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : Chigliani, 20160 VICO
799 452 008 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision unanime en date du 28/04/2026, il résulte que M. Renaud, Robert, Dominique CABUY, demeurant Chigliani 20160 VICO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Séverine, Françoise, Catherine, Suzanne CABUY (épouse RUBION), démissionnaire. L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Séverine, Françoise, Catherine, Suzanne CABUY (épouse RUBION) a été remplacé par celui de M. Renaud, Robert, Dominique CABUY.

Les fonctions de Directeur général de M. Renaud, Robert, Dominique CABUY cessent à compter du 28/04/2026

Pour avis, la Présidente

N° 12

MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 557 541,25 euros
Siège social : Résidence Diamant I
Place du Général DE GAULLE
20000 AJACCIO
323 838 094 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision unanime en date du 29 avril 2026, il résulte que Madame Alexandra, Nicole, Jeanne MORELLI épouse LIPPI, demeurant 3 Avenue Eugène MACHINI, Immeuble Le Régent, 20000 AJACCIO, a été nommée en qualité de Présidente, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean Dominique MALANDRI, dont les fonctions ont pris fin depuis le 14 avril 2026 en vertu de la prise d'effet d'un mandat de protection future. Le mandat de directrice générale de Madame Alexandra, Nicole, Jeanne MORELLI épouse LIPPI a pris fin à l'occasion de cette nomination comme présidente.

Pour avis, La Présidente

N° 13

DOMAINE DE LA CONFINA

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 41 900 euros
Siège social : Résidence Diamant I
Place du Général DE GAULLE
20000 AJACCIO
316 278 902 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2026, l'Associée Unique a nommé Madame Alexandra, Nicole, Jeanne MORELLI épouse LIPPI, demeurant Immeuble Le Régent, 3 Avenue Eugène Macchini, 20000 AJACCIO, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean Dominique MALANDRI, dont les fonctions ont pris fin depuis le 14 avril 2026 en vertu de la prise d'effet d'un mandat de protection future.

Pour avis, La Gérance

N°

RAMA

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Résidence Diamant I
Place du Général de Gaulle
20000 AJACCIO
751 040 940 RCS AJACCIO

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 avril 2026, il résulte que Madame Alexandra, Nicole, Jeanne MORELLI, demeurant 3 Avenue Eugène MACHINI Immeuble Le Régent, 20000 AJACCIO a été nommée en qualité de gérante, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean Dominique MALANDRI, dont les fonctions ont pris fin depuis le 14 avril 2026 en vertu de la prise d'effet d'un mandat de protection future.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 15



SAS

Alain SPADONI & ASSOCIES
Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud)
CODE CRPCEN 20004
3 avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent »

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 27/04/2026, en cours d'enregistrement au SPFE d'Ajaccio :

Il a été décidé à l'unanimité par tous les membres de la société dénommée **EARL A MURESCA**, au capital de 120 000 EUR ayant son siège social à CUTTOLI-CORTICCHIATO [20167] Casa A Torra, immatriculée sous le numéro 517 588 778 au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, de la nomination en qualité de nouveau gérant de Monsieur Natali PIERLOVISI, demeurant à Cuttoli-Corticchiato [20167] 44 Sant Petru, en remplacement de Monsieur Jérôme PIERLOVISI pour cause de démission, pour une durée illimitée à compter du 27/04/2026.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Me Olivier LE HAY, Le notaire

LOCATIONS GERANCES

N° 16

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 30/03/2026, M. LECA Antoine, demeurant Lieudit PORTO 20150 Ota a confié en location-gérance à SCAF, SARL au capital de 1000 €, ayant son siège social Id porto 20150 Ota, 882 562 440 RCS d' Ajaccio, un fonds de commerce de : Restaurant, mini-golf, snack, glacier sis et exploité Lieudit PORTO 20150 Ota du 01/04/2026 au 20/10/2026, renouvelable par tacite reconduction.

N° 17



MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
Lieudit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 PORTO-VECCHIO
Tél : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 25/04/2026, les membres de l'indivision STEFANI, composée de Madame Nicole REVEST et Monsieur Ludovic STEFANI, ont donné en location-gérance à la société « TAFFARELLI », SASU au capital de 1 000 €, dont le siège est C/o Marc SUSINI, 104 Arghja du Santu, 20135 CONCA (RCS Ajaccio 453 752 797), son fonds de commerce de « restaurant », sis et exploité Route de l'Ospédale, 20137 PORTO-VECCHIO, sous l'enseigne « U FUNTANONU », pour une durée d'un [1] an à compter du 1er mai 2026, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

TRANSFORMATIONS

N° 18

TIKITI

Société à responsabilité limitée transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 3 701 000 euros
Siège social : Camping Tikiti
Propriano - 20110 VIGGIANELLO
793 920 687 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération du 10/04//2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter dudit jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 701 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Jean-Dominique, Damien, Laurent CESARI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **Président de la société :** M. Jean-Dominique, Damien, Laurent CESARI demeurant Camping Tikiti, Propriano, 20110 VIGGIANELLO.

Mention : RCS AJACCIO.

Pour avis, le Président

N° 19

SARL SUD CARS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 13 720.41 €
Siège social : Route de PORTO POLLO
SERRA DI FERRO
20140 PETRETO BICCHISANO
RCS : AJACCIO 401 282 488

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Février 2026, la collectivité des associés de la SARL SUD CARS a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à associé unique à compter 28 Février 2026. Cette transformation et cette nomination entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention :

le gérant M. Jean-Baptiste BARTOLI
Nouvelle mention : M. Jean-Baptiste BARTOLI est nommé président

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTS

N° 20

INSULAIRE DE DIFFUSION AUTOMOBILE

Société à responsabilité limitée
transformée

en société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 4 Route de la Corniche

Bâtiment 1 - 20110 PROPRIANO

384 650 883 RCS AJACCIO

Suivant délibération du 09/04/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé :

- l'extension de l'objet social aux activités de « Toutes opérations concernant la carrosserie, la tôlerie, la peinture, l'électricité et la vulcanisation appliquées de tous véhicules, engins, et moyens de locomotion, de manutention, de travaux publics, de motoculture ; l'assistance routière et l'expertise de tous véhicules, engins, et moyens de locomotion, de manutention, de travaux publics, de motoculture », et la modification de l'article 2 des statuts,
- la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Antoine, Félix CASABIANCA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : M. Antoine, Félix CASABIANCA, demeurant Lotissement I Caseddi 2, 20110 VIGIANELLO. Mention : RCS Ajaccio

Pour avis, le Président

N° 21

LE PAIN DES COPAINS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 €

96 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN

75010 PARIS

814 314 480 RCS PARIS

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2026, il a été décidé de : - Modifier l'objet social qui est le suivant à compter du même jour : l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ;

.../...

l'animation et le contrôle, s'il y a lieu, des sociétés dans lesquelles la société détiendrait une participation ; la participation active à la conduite de la politique du groupe formé par la Société et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ; l'exercice de tout mandat au sein des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; la réalisation de prestations de toute nature [management général, administrative, comptable, financière, informatique, ...] au profit de toute société contrôlée directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; l'acquisition, l'administration et la gestion de tout bien immobilier, bâti ou non bâti en direct ou par l'intermédiaire de sociétés civiles immobilières ; la gestion de trésorerie, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement.- Modifier la dénomination sociale qui est AXENZA CONCEPT à compter du même jour. - Transférer le siège social du 96 rue du Faubourg Saint Martin, 75010 PARIS à Chemin de la Stagnola Route de l'Isollella, 20166 PIETROSELLA, à compter du même jour. En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS [75] sous le numéro 814 314 480 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO [20] désormais compétent à son égard. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis

N° 22

QCC

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social :

Centre Commercial Port Toga

20200 BASTIA

938 794 674 RCS BASTIA

Par décision en date du 22 avril 2026, l'associé unique a décidé :

- de modifier la dénomination sociale qui devient MBPOVO en remplacement de QCC.

- de modifier l'objet social résumé de la manière suivante : Exploitation de fonds de commerce de restauration rapide, terminal de cuisson, boulangerie, salon de thé et activités assimilées [vente sur place, à emporter ou en livraison], fabrication et commercialisation de produits alimentaires et boissons, exploitation de points de vente franchisés et toutes opérations s'y rattachant.

- de transférer le siège social et l'établissement principal à compter du 22 avril 2026 :

Ancienne adresse : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA

Nouvelle adresse : Centre Commercial La Poretta - 20137 PORTO-VECCHIO

- de nommer en qualité de Président, pour une durée illimitée, en remplacement de la SAS CORIN, la SAS MBCO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 938 717 253.

- de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

M. Hadrien DEVICHI, demeurant à Bastia [20200] - 2189 Route Supérieure de Cardo.

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation sera faite au RCS de Bastia. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 23

QCH

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social :

Centre Commercial Port Toga

20200 BASTIA

938 798 956 RCS BASTIA

Par décision en date du 22 avril 2026, l'associé unique a décidé :

- de modifier la dénomination sociale qui devient MBPROP en remplacement de QCH.

- de modifier l'objet social résumé de la manière suivante : Exploitation de fonds de commerce de restauration rapide, salon de thé et activités assimilées [vente sur place, à emporter ou en livraison], fabrication et commercialisation de produits alimentaires et boissons, exploitation de points de vente franchisés et toutes opérations s'y rattachant.

- de transférer le siège social et l'établissement principal à compter du 22 avril 2026 :

Ancienne adresse : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA

Nouvelle adresse : Centre Commercial Vigna Majo - 20110 PROPRIANO

- de nommer en qualité de Président, pour une durée illimitée, en remplacement de la SAS CORIN, la SAS MBCO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 938 717 253.

- de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

M. Hadrien DEVICHI, demeurant à Bastia [20200] - 2189 Route Supérieure de Cardo.

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation sera faite au RCS de Bastia. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCÉPTE

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE

04 95 32 04 40

LIQUIDATIONS

N° 24

ANGIE ESTHETIQUE MOBILE

Société par actions simplifiées

avec actionnaire unique

Siège social : Hameau de Pietrosella

Route de Calvi - 20167 Alata

808 109 847 00034 RCS AJACCIO

AVIS DE LIQUIDATION

Par décision du 4 mai 2026, l'actionnaire unique, après avoir entendu le rapport de Madame Angélique PIERRE, Liquidateur, demeurant Hameau de Pietrosella, Lieudit la Balisaccia, route de Calvi, 20167 ALATA, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Le Liquidateur

N° 25

CROCETTA CORPORATION

Société par actions simplifiée

en liquidation

Au capital de 10 000 euros

Siège social :

Saint Sylvestre Crocetta

20290 LUCCIANA

Siège de liquidation :

Saint Sylvestre Crocetta

20290 LUCCIANA

934 870 684 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale réunie le 26 janvier 2026 à Saint Sylvestre Crocetta, 20290 LUCCIANA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur LANDO Jacques Antoine, demeurant 106 Rue des Dames 75017 PARIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 26

GENERATION DURABLE PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée

en liquidation

Au capital de 16 000 euros

Siège social :

244 Lotissement Le Bevinco

20620 BIGUGLIA

Siège de liquidation :

244 Lotissement Le Bevinco

20620 BIGUGLIA

502 731 904 RCS BASTIA

AVIS

DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale, réunie le 18 mars 2026 au 244 Lotissement Le Bevinco 20620 BIGUGLIA, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Clément TOMASINI, demeurant 12 rue Saint Exupéry 01100 OYONNAX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 27

GVJ

SAS au capital de 500 €

Siège : PL DE L'EGLISE

20110 PROPRIANO

799286554 RCS de AJACCIO

Par décision de l'associé unique du 27/04/2026, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme BURESI-CERVONI Francine Place de l'Eglise 20110 PROPRIANO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/03/2026. Radiation au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS SIEGES

N° 28

SOPHIA

SCI au capital de 240 €

Siège social :

Avenue Noël Franchini

Résidence Europa Bâtiment F

20090 AJACCIO

833 449 788 RCS AJACCIO

Par décision de l'Assemblée générale du 01/01/2026, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse LIEU DIT TORRICELL, ROUTE DE SARTENE, VAZIO 20090 AJACCIO, à effet du 01/01/2026.

Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 29

FGI

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8 000 euros

Siège social : ZA Baléone centre

RN 194 - 20167 AFA

503 253 361 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FGI a décidé de transférer le siège social du ZA Baléone centre, RN 194, 20167 AFA au 105 Bis Cours Napoléon 20000 AJACCIO à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance

N° 30

NEVA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50000 €

9 RUE EUGENE MONTAGNIER

69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

884 425 752 RCS LYON

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 17/02/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 2785 Strada di Careghja, 20230 San-Giuliano, à compter du 17/02/2026.

- **Présidente** : Mme CORNAZ Eve-Marie, demeurant 2785 Strada di Careghja, 20230 San-Giuliano

- **Objet** : Le conseil et l'assistance en travaux, rénovation, réhabilitation d'immeubles neufs ou anciens ainsi que leur suivi ; la mise en relation avec des entrepreneurs pour la réalisation desdits travaux, la présentation de fournisseurs et grossistes ; l'achat et la vente de matériels dans le cadre des opérations ci-dessus visées ; le conseil en décoration d'intérieur, dans l'agencement et l'aménagement. Le conseil et l'accompagnement des entreprises, le conseil en ressources humaines, organisation, management, gestion, systèmes d'informations, coaching personnalisé, Service d'audit et de conseil en stratégie et développement commercial, Stratégie marketing pour développer les ventes, Toutes prestations de formation.

Durée : 99 ans

Radiation au RCS de Lyon et réimmatriculation au RCS de Bastia.

N° 31

JANELIE

SARL AU CAPITAL DE 100 000 €

Siège social :

4500 Route des Marines de Borgo

Résidence Les Eucalyptus N° 4

20290 BORGIO

833 104 458 RCS BASTIA

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 30/04/26, il a été décidé de transférer le siège social du 4500 Route des Marines de Borgo Résidence Les Eucalyptus n°4 20290 BORGIO au Lotissement A Marinella, 14 Route de Pineto 20290 LUCCIANA, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du TC de BASTIA.

N° 32

JANE

SCI au Capital de 1 000 €

Siège social :

4500 Route Des Marines de Borgo

Residence Les Eucalyptus N°4

20290 Borgo

851 203 661 Rcs Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 30/04/26, il a été décidé de transférer le siège social du 4 500 Route des Marines de Borgo Résidence Les Eucalyptus n°4 20290 BORGIO au Lotissement A Marinella 14, Route de Pineto 20290 LUCCIANA, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du TC de BASTIA.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES

PAIEMENT

PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

CESSION FONDS DE COMMERCE

N° 33

A MIRENDA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 1 rue Napoléon

20220 L'ILE ROUSSE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'ILE-ROUSSE du 01/02/2026, enregistré à BASTIA le 11/03/2026 sous la référence 2B04P31 2026 A 000249, Madame Isabelle ORSONI, immatriculée sous le numéro 453 594 665 RCS BASTIA, a cédé à la SARL A MIRENDA, société à responsabilité limitée au capital de 1 000€, immatriculée sous le numéro 912 731 882 RCS BASTIA. Le fonds de commerce fast-food, petite restauration, exploité 1 rue Napoléon, 20220 L'ILE-ROUSSE

Prix : 273 931 €

Entrée en jouissance : 01/02/2026

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale 1 rue napoléon, 20220 L'ILE-ROUSSE

Pour avis, la Gérance

N° 34

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 22 avril 2026, enregistré au Service des Impôts de CORSE DU SUD, le 29 avril 2026, sous la référence 2A04P31 2026 N 00260,

La Société BIO CORSE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé lieudit Bord du Lac, 20117 TOLLA, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 878 088 871, prise en la personne de son gérant, a cédé à La Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par actions simplifiées au capital de 47 547 008 euros, dont le siège social est situé Route de Paris, Zone Industrielle, 14120 MONDEVILLE, inscrite au R.C.S de CAEN sous le numéro 345 130 488, un fonds de commerce de vente de détail alimentaire biologiques à l'exception des boissons alcooliques, sis 17 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, moyennant le prix de 250 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 22 avril 2026.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Me Bernardi, séquestre constitué d'un commun accord, demeurant 23 cours du général Leclerc, BP 873 - 20192 AJACCIO CEDEX 4

Pour avis

N° 35



SAS

Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud)

CODE CRPCEN 20004

3 avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent »

Suivant acte reçu par Maître Aurélie MASPOLI, Notaire associée de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 21/04/2026, enregistré au SPFE d'ajaccio 05/05/2026 référence 2026 N 00276, a été cédé un fonds de commerce par La société dénommée AUTO PNEUS SERVICES, Société à responsabilité limitée, au capital de 15 244.90 €, siège social : AJACCIO [20090], avenue du Docteur Noël Franchini, route de mezzavia, KM3 RCS AJACCIO 318167665. A la société dénommée RNF, Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 €, siège social : ALATA [20167], lieudit Figarella, route de Sagone, RCS AJACCIO 101916500.

Un fonds de commerce de vente, réparation de pneumatiques, réparation des points viraux des véhicules automobiles, la location de véhicules et la location de véhicules de loisirs, l'achat et la vente de tous véhicules d'occasion sis à AJACCIO [20000] route de Mezzavia, KM3 connu sous le nom commercial POINT S pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le n° 318167665.

Prix : 625 000 € dont 550 000 € pour les éléments incorporels et 75 000 € pour les éléments corporels.

Entrée en jouissance le 21/04/2026.

Oppositions : pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Aurélie MASPOLI, Notaire, immeuble le Régent, 3 avenue Eugène Macchini, 20 000 AJACCIO dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis

Me Aurélie MASPOLI, Le notaire

N° 36

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 20 avril 2026, enregistré à Ajaccio, le 28 avril 2026, volume 2026N, n° 258, a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Ange Claude GAMBINI, époux de Madame Valérie GUDELMONI, demeurant à Sartène [20100], Lieu-dit Campana, route de Foce, à la Société par actions simplifiée dénommée LA CAVE SARTENAISE, dont le siège est à Sartène [20100] Place de la Libération, identifiée au SIREN sous le numéro 984333385 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ajaccio. Désignation du fonds : fonds de commerce de Restaurant, débit de boissons, vente d'alimentation générale sis à Sartène [20100], Place de la Libération, connu sous le nom commercial LA CAVE SARTENAISE.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT MILLE EUROS [300 000,00 EUR], s'appliquant : aux éléments incorporels pour DEUX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS [244 825,00 EUR], au matériel pour CINQUANTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS [55 175,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire

CHANGEMENT NOM PATRONYMIQUE

N° 37

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Aux termes d'une requête présentée par Madame Laetitia ESPOSITO, demeurant à Lieu-dit Bonasco, Route d'ajaccio 20260 CALVI, tendant à la modification du nom de famille de l'enfant mineur Lucas DJORANTY-FALCUCCI né le 5 mai 2012 à Bastia, et suivant l'ordonnance du 16 avril 2026 rendu par le Juge des tutelles des mineurs près le Tribunal judiciaire de Bastia, il a été autorisé que le mineur porte désormais le nom de : DJORANTY.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions des articles 61 et suivants du Code civil.

FIN LOCATION GERANCE

N° 38

FIN LOCATION GERANCE

Aux termes d'un ASSP en date du 01/03/2026, il a été mis fin à la location gérance, consentie par ASSP à L'ile-Rousse en date du 24/02/2025 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, entre Mme SAVELLI Marie-Antoinette demeurant Route d'Algajola 20220 L'ILE-ROUSSE au profit de M MATTEI Dominique demeurant Route de la Plaine Vignalecese 20226 OCCHIATANA sur un fonds de commerce de restauration, bar débit Licence IV cat. situé Bar du Passage 20256 CORBARA.

N° 39

LE LOGIS CORSE

Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM à capital variable
Siège Social : 10b. lot CAMPO VALLONE - ZA de TRAGONE - 20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 310 288 568

Les associés de la Société « LE LOGIS CORSE », dont le siège social est situé 10b. lot CAMPO VALLONE - ZA de TRAGONE - 20620 BIGUGLIA sont convoqués
à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

qui se tiendra le Vendredi 22 mai 2026 à 14h30 au siège social de la Société
à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion annuel et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ;
 - Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ; quitus aux administrateurs ; affectation du résultat ;
 - Rectification d'une erreur matérielle relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
 - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ; approbation des conventions nouvelles mentionnées audit rapport ;
 - Renouvellement des mandats (administrateurs) arrivés à échéance.
- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire : - Mise à jour des statuts au regard des dispositions de « la loi attractivité », - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir à la Société au plus tard le 21 mai 2026 à 12 heures.

N° 40

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7 rue Maréchal Ornano - 20179 AJACCIO

Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : c.maurel@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

ADJUDICATION

LE JEUDI 11 JUIN 2026 à 10 H

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

PALAIS DE JUSTICE ROND-POINT MORO GIAFFERI

20200 BASTIA

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de la Haute-Corse, sur la Commune de CATERI :

Les parcelles cadastrées B 476 (904m²) et B 52 (50m²) sur lesquelles des constructions à usage d'habitation sont édifiées. Les biens jouissent d'une piscine ainsi que d'une très belle vue mer et maquis.

MISE A PRIX : 170.000 euros

Visite des lieux sur place, sans RDV le vendredi 22 mai 2026 de 11 h à 12 h par le ministère de la SELARL LECA MARZOCCHI ROCHA (04 95 55 00 80).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés aux Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés et RETALI & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Bastia, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7 rue Maréchal Ornano à AJACCIO [20000], et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>
- Au cabinet RETALI & Associés, 39 boulevard Paoli à BASTIA [20200] et sur son site internet <https://www.cabinet-retali.fr/>
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 2 avril 2026
POUR EXTRAIT. [20230093]

N° 21



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA RT50
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.centre-corse.com>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Acquisition de matériel pour la collecte des biodéchets

Acquisition d'un logiciel et de 50 dispositifs de contrôle d'accès pour les abri-bacs avec dispositifs d'activation, ainsi que leur maintenance.

Relance suite à classement sans suite (Lot n° 2 initial)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de fournitures : Achat

Procédure : MAPA ouvert

Lieux de livraison :

Livraison du logiciel, badges et maintenance : Territoire de la Communauté de Communes du Centre Corse

Livraison et installation des dispositifs de contrôles d'accès : à l'usine d'assemblage des abri-bacs :

Usine SUEZ - 1 Chem. Noold Straete, 59 380 Bierne

Code NUTS : FRM02

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée totale de deux ans [Durée des prestations de maintenance].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les conditions de participations et les modalités de jugement des offres sont détaillées au règlement de consultation des entreprises, lequel est téléchargeable avec le dossier de consultation des entreprises, sur le profil acheteur

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère Prix pondéré à 55 sur 100 points (voir RC pour ventilation par type de prestation)

2. Critère Caractéristiques opérationnelles et fonctionnelles pondéré à 25 sur 100 points.

3. Critère SAV- Pièces de maintenance pondéré à 20 sur 100 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2026-03 bis

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2026

Date limite de réception des offres : 29/05/2026 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 18/05/2026.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : ZA RT50

20250 CORTE

Courriel : ecotri@cccentre-corse.fr

ICN - ANNONCES LEGALES

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7
sur notre site : www.icn.corsica
Rubrique annonces légales

BALADE À CHEVAL

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72

[ranch.paganacci](https://www.instagram.com/ranch.paganacci)

[Ranch Paganacci](https://www.facebook.com/Ranch.Paganacci)

ranch.paganacci@gmail.com



POURSUITES
ACTIVITES

N° 42

OCCHIONI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège Social : Immeuble U Casone
20221 CERVIONI
R.C.S. BASTIA 925.326.449

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 30 octobre 2025, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis, la Gérance

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 43

N° PC : 2026RJ0060

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 28/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société ECO-TEC HABITAT PRO CORSE [ETH PRO CORSE] SAS, lotissement 32 Zone Artisanale 20250 CORTE. L'isolation de combles perdus et l'isolation de sous faces de garages et de vides sanitaires, 891 854 978. RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/03/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2026RJ0061

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 28/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société CLIMAB2B SARL, 6 rue Saint Angelo 20200 BASTIA. L'installation, l'entretien, le dépannage, la distribution de toute forme de matériel de climatisation, rafraîchissement et chauffage, ainsi que les travaux et études annexes qui peuvent découler de cette activité. Travaux de dépannage en plomberie, électricité et aéraliques, 809 612 559 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/03/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2025RJ0077

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 28/04/2026 homologuant le plan de redressement de la société TMF SAS, 3 lotissement Chiarelli 20240 VENTISERI. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 46

N° PC : 2026RJ0062

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire immédiate sur résolution de plan à l'encontre de M. RAFFE Ange Victor, hameau de Suare 20214 CALENZANA, Travaux de plâtrerie, n°410 910 384. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 17/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2026RJ0063

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant la liquidation judiciaire immédiate sur résolution de plan de M. VIALE Jean-Charles, "L'ATELIER HBJ" 15 boulevard Paoli 20200 BASTIA, Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie, n°327 768 115. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2026RJ0065

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant la liquidation judiciaire immédiate sur résolution de plan de la SOCIETE DE CONSTRUCTION GNERALE SARL, route de l'Aéroport 20290 LUCCIANA, Tous travaux de construction rénovation démolition du bâtiment terrassements, travaux publics ainsi que toute activité connexe ou complémentaire rentrant dans l'objet, 810 568 402 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2026RJ0064

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société LE CATALINA VICTOR SARL, 4 rue Chamoine Letteron 20200 BASTIA, La prise d'intérêt, la participation, la réalisation d'investissements, la souscription ou achat d'actions, d'obligations ou de titres quelconques ou encore sous forme de commandite dans toute entreprise ou société. L'exécution de prestations commerciales, artisanales, industrielles ou financières pour toute société et plus particulièrement pour les filiales. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou froids sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, 829 031 210 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2026RJ0006

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société ASSAINISSEMENT 2B SAS, 5 rue Notre Dame de Lourde 20200 BASTIA, Toutes opérations d'assainissement, curage de fosses septiques et de canalisations, de ramonages de gaines de gaz brûlés et de conduits de vide ordure, de désinsectisations, de dératisation, tous travaux d'entretien de bâtiments et appartements,

de facturation de service administratifs et de nettoyage courant des bâtiments, 889 861 498 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 02/12/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2026RJ0037

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société LB-FAÇADE SAS, Lieu-Dit Occi, Immeuble Sci Mira, App 2 Rdc Route de Calvi 20220 L'ILE-ROUSSE, La réalisation de travaux et ravalement de façade, crépis, isolation, peinture intérieure et extérieure, projection façade, maçonnerie, 949 197 875, RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA, Date de cessation des paiements le 03/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2025RJ0015

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant la reprise de la liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la SOCIETE SEMPER FIDELIS CONSTRUCTION SARL, route Al Legno Rte de Bastia 20260 CALVI, toute entreprise de construction de maisons individuelles et D'immeubles D'habitation, tous travaux de maçonnerie, plomberie, pose de carrelages, la réfection de toitures et plus généralement la réalisation des travaux de rénovation, 353 469 380 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, prise en la personne de Me Frédéric TORELLI, sis 15 Boulevard du Général de Gaulle, 20200 Bastia. Date de cessation des paiements le 15/12/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 53

N° PC : 2026RJ0066

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société COLOMBANI TRANSPORT & LOGISTICS SAS, lieu-dit Valrose 20290 BORGIO, 978 542 835 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/03/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2025RJ0101

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant l'homologation du plan de redressement de la société AMBULANCES NICOLINI SARL, Fica-bruna Rond Point de Ceppe 20620 BIGUGLIA. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA.

N° 55

N° PC : 2026RJ0067

Jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 05/05/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société MARINE DIVING SARL [], 14 rue Saint-Jean 20200 BASTIA, 949 796 981 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

MODIFICATIONS OBJETS

N° 56

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

CORS'AUTO

SAS au capital de 7 500 €

Siège social : av Maréchal Lyautey

20090 AJACCIO

901 212 985 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 27/04/2026, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de location de véhicules automobiles et motos et d'achat, vente et location de voiture de course et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancienne mention :

Garage de mécanique générale, entretien et réparation de véhicules automobiles légers et pneumatiques.

Achat, vente et réparation de véhicules automobiles et motos.

Nouvelle mention :

Garage de mécanique générale, entretien et réparation de véhicules automobiles légers et pneumatiques.

Achat, revente, réparation et location de véhicules automobiles et motos.

Achat, vente et location de voiture de course.

Pour avis, le Président

N° 57

CLIM PRO

SAS au capital de 3600 €

Siège social : 5 Lotissement U Picchiu

20167 Alata

489 478 834 RCS d' Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 27/04/2026 les associés ont décidé d'étendre l'objet social à : "La société a pour objet l'installation et l'entretien de panneaux photovoltaïques et toutes activités annexes ou connexes." Mention au RCS d' Ajaccio.

N° 58

SASU CORSICA JET

Au capital de 1000 euros

Siège social : HLM PIFANO I BAT G

20137 Porto-Vecchio

SIRET : 84991474200028

849914742 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 avril 2026 :

-il a été décidé de rajouter à l'objet social l'activité suivante : Location de quad avec permis et itinéraire routier conseillé et randonné de quad

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis

N° 59

COMMUNE DE LAVATOGHJU

AVIS DE MARCHÉ

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Maitrise d'ouvrage :

COMMUNE DE LAVATOGHJU

Village

20225 LAVATOGHJU

Tél : 04 95 61 70 70

Mail : mairie.lavatoghju@orange.fr

Siret : 212 001 382 00010

2. Type de procédure de passation :

Marché à procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Marché de travaux pour : La viabilisation de 18 logements « Villa di a Quarceta »

4. Caractéristiques principales des travaux :

Lot n°1 : Terrassement – Viabilisation – Maçonnerie – Voirie

Lot n°2 : Eclairage public

Lot n°3 : Ferronnerie

5. Lieu d'exécution du marché :

Village

20225 LAVATOGHJU

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers seront retirés électroniquement et gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>

7. Date limite de réception des propositions :

La date limite de réception des offres est fixée au Vendredi 5 juin 2026 à 18h00

8. Délai minimum de validité des offres :

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. Cautionnement et garanties exigés :

Le marché est soumis à retenue de garantie [5%] conformément à l'article R2191-32 et suivants du Code de la Commande Publique.

10. Critères de jugement des offres :

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Le prix des prestations : 40% (prix de l'offre la plus basse constatée/prix de l'offre de l'entreprise) x Coefficient pondérateur.

- La qualité technique et méthodologique de l'offre : 60% (Cf. Règlement de consultation)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats

11. Renseignements complémentaires :

Les renseignements administratifs et techniques seront données après demande via la plateforme dématérialisée.

12. Visite de site :

Non obligatoire mais conseillé en autonomie

13. Les délais et voies de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Bastia : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04.95.32.88.66 // Télécopie : 04.95.32.38.55 //

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

14. Date d'envoi de l'avis à la publication : Le mardi 5 mai 2026

N° 60



COMMUNE DE SAN - LORENZO

Cumuna di San Lurenzu

Lieu-dit Tribbio · 20244 San-Lorenzo · Haute-Corse (2B)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché public de travaux – Procédure adaptée

1. Identification de l'acheteur

Pouvoir adjudicateur : Commune de San-Lorenzo

Adresse : Lieu-dit Tribbio, 20244 San-Lorenzo

Téléphone : 04 95 48 40 15

Courriel : mairie.sanlorenzo@gmail.com

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

2. Objet du marché

Réhabilitation d'un bâtiment communal en Maison des Services Publics et de Santé, sis lieu-dit Chiosella Vagguittile, parcelle cadastrée section B n° 876, commune de San-Lorenzo [20244].

Référence interne : K4170119.

Code CPV principal : 45454000-4 (travaux de restructuration).

3. Procédure de passation

Procédure adaptée, ouverte avec publicité préalable, passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec les soumissionnaires ayant remis une offre, conformément aux modalités précisées dans le règlement de la consultation, ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

4. Caractéristiques principales

Travaux décomposés en dix lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct :

Lot 1 – Démolition / dépollution / gros œuvre / ravalement

Lot 2 – Charpente / couverture / étanchéité

Lot 3 – Menuiseries extérieures

Lot 4 – Plâtrerie / isolation

Lot 5 – Revêtements de sols / faïence

Lot 6 – Électricité courants forts et faibles

Lot 7 – Plomberie / CVC

Lot 8 – Ferronnerie

Lot 9 – Menuiseries intérieures / cuisine / équipement médical

Lot 10 – Peinture / nettoyage

Variantes : autorisées.

5. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée au regard des critères pondérés suivants :

- valeur technique : 60 % ;

- prix des prestations : 40 %.

6. Modalités d'obtention du DCE et de remise des offres

Dossier de consultation et dépôt des plis exclusivement par voie électronique sur la plateforme : <https://www.kleoon.com/detail-consultation/92985/1>.

Date limite de réception des offres : 11 juin 2026 à 12h00 (heure de Paris).

Renseignements complémentaires obtenus par l'espace « Questions / Réponses » de la consultation sur la même plateforme.

7. Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Bastia – Villa Montepiano, Chemin de Montepiano, 20407 Bastia Cedex 9 (greffe.ta-bastia@juradm.fr). Référé précontractuel [art. L. 551-1 CJA] jusqu'à la signature du marché ; référé contractuel [art. L. 551-13 CJA] ; recours en contestation de la validité du contrat dans le délai de deux mois à compter de la publication d'un avis mentionnant la conclusion du marché.

8. Date d'envoi à la publication : Le Mardi 5 mai 2026.

Fait à San-Lorenzo, le 5 mai 2026

Le Maire, M. Jérôme NEGRONI

DISSOLUTION

N° 61

APM ELEC

Société par actions simplifiées
en liquidation

Au capital de 10 000 euros

Siège social : PLAGE GALEA

CHEZ FRANCOIS-MARIE PIERI –

20230 TAGLIO ISOLACCIO

RCS BASTIA 533 830 246

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société, en date du 1er mai 2026, et tenue à Taglio Isolaccio [20230], a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mai 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le ré-

.../...

gime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L. 237-1 à L. 237-13 du code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L. 237-2 du code de commerce, la société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé Chez Monsieur François-Marie PIERI – Plage Galea – 20230 TAGLIO ISOLACCIO, siège de la liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé Monsieur François-Marie PIERI, domicilié Plage Galea – 20230 TAGLIO ISOLACCIO, en qualité de liquidateur en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS BASTIA.

Pour avis

DISSOLUTIONS

N° 62

CORS'STORES

Société par Actions Simplifiée
en liquidation
Au capital de 11 000 euros
Siège social : Route de Granace
A CASTAGNA
20100 SARTENE
Siège de liquidation : Casarena
20122 QUENZA
812 800 613 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Paul COLONNA CESARI, demeurant QUENZA 20122 Casarena, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Casarena, 20122 QUENZA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 63

MOSART-GANG

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Lotissement Colombina
20129 BASTELICACCIA
Siège de liquidation :
Lotissement Colombina
20129 BASTELICACCIA
531 808 178 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 20 avril 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Benoît NODON DE MONBARON, demeurant Lotissement Colombina 20129 BASTELICACCIA, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lotissement Colombina 20129 BASTELICACCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

DEPOSEZ VOTRE ANNONCE
www.icn.corsica

DERNIERES MINUTES

N° 64

CAFE DE LA GARE

Société en nom collectif
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Avenue Pascal PAOLI
20000 AJACCIO
Siège de liquidation :
6 Avenue Pascal PAOLI
20000 AJACCIO
994 853 356 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Annick, Marie BONNET-MINICONI, demeurant 6 Avenue Pascal PAOLI 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Avenue Pascal PAOLI 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 65

IMMO5

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000€
Siège social : ROUTE DE PALAVESA
8 LOT AMBACO
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Avril 2026 il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

IMMO5

Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Capital Social : 1 000 Euros

Siège Social : Route de Palavesa, 8 Lot Ambaco, 20137 PORTO VECCHIO

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : Monsieur CUCCHI François, Pierre, Dominique, né le 03 juin 1981 à Porto Vecchio, de nationalité française, demeurant : 19 Rue Jean Jaurès - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, La Gérance

N° 66

DONE 2A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 000 Euros
Siège social :
1 Avenue Georges Pompidou
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES
VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 29 Avril 2026

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 Avril 2026, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 29 Avril 2026.

En conséquence, l'article "2" des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Article 2 - OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de toute activité de commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés et toute activité de vente et consommation sur place, et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ; et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ou de le rendre plus rémunérateur, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, d'alliance ou de commandite.

Nouvelle mention :

Article 2 - OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de toute activité de commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés et toute activité de vente et consommation sur place, petite restauration, et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ; et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ou de le rendre plus rémunérateur, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, d'alliance ou de commandite.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

N° 67

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CASTIRLA du 05/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

A BIENDINA

Siège : 198, Strada di U Ponte, Ponte Castirla 20236 CASTIRLA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 Euros

Objet : L'organisation, la gestion, l'exploitation et la coordination d'événements, notamment culturels, artistiques, musicaux, sportifs ou commerciaux ; La gestion de buvettes, bars, points de vente de boissons et de restauration, sur place ou à emporter ; L'achat, la vente, la distribution de boissons alcoolisées ou non [sous réserve des autorisations administratives], produits alimentaires et produits dérivés ; La mise à disposition, la location, la conception, la fabrication, l'installation et l'exploitation de stands, structures, espaces de vente, emplacements commerciaux et installations temporaires ou permanentes ; La fourniture de prestations techniques liées aux événements, notamment la mise à disposition d'électricité, d'équipements, de matériels, d'installations et de services logistiques ; L'achat, la vente, la location, la fabrication et la mise à disposition de matériel, mobilier, équipements et installations liés à l'événementiel ou à toute activité commerciale ; L'organisation, la promotion, la commercialisation et la gestion de prestations événementielles et de loisirs ; Toutes prestations de services, de conseil, d'assistance et d'accompagnement dans les domaines précités ; L'achat, la vente, l'import-export de tous produits, matériels et services liés directement ou indirectement à l'activité ; La conception, la fabrication, la transformation, l'installation et la vente de structures, mobiliers, éléments en bois et matériaux dérivés, notamment dans le cadre d'activités événementielles, commerciales ou d'aménagement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Catherine BEVE-RAGGI (veuve CLARET), demeurant Villa St Marc, 1189 Avenue Noël Franchini 20090 AJACCIO.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la Présidente



NET
ECO

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÉLES À GRANULES | PAINÉAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du rendement 	Produits 100% BIO 
Diminution de la consommation énergétique 	Suppression de tous risques sanitaires 

Fichiers PDF malveillants

Le nouveau loup dans la bergerie

Simple à créer et à transmettre, compatibles avec tous les systèmes d'exploitation et appareils, les fichiers de type « portable document format » (PDF) font aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien numérique, professionnel comme privé. Des milliers de PDF circulent chaque jour par e-mail ou via des plateformes de messagerie. Au point qu'il est très probable qu'on les ouvre sans trop y faire attention ou se méfier. Et c'est malheureusement ce côté familier, anodin, qui fait que ces fichiers sont devenus le camouflage idéal pour diverses menaces informatiques. À première vue, il n'est pas facile pour un utilisateur lambda d'identifier un PDF infecté par un logiciel malveillant ou un autre type de fichier déguisé en PDF. Aussi, les experts en cybersécurité tels que ESET ont constaté que les fichiers PDF sont régulièrement utilisés comme appâts et figurent parmi les formats les plus exploités à des fins malveillantes.

Un loup déguisé en agneau

Ces fichiers piégés sont souvent envoyés en pièce jointe ou via des liens dans des courriels dits « d'hameçonnage » qui incitent les destinataires à agir vite. Les messages sont conçus pour susciter un sentiment d'urgence (« dernière notification »), de peur (« compte suspendu »), ou éveiller la curiosité (« résultats disponibles »), assorti de formulations pressantes (« payer maintenant » ou « consulter immédiatement ») le but étant d'abaisser la vigilance du destinataire et de le pousser à ouvrir le fichier ou cliquer sur un lien. Les méthodes d'attaque sont variées. Il peut par exemple s'agir de scripts intégrés qui, exécutés à l'ouverture du fichier, permettent aux attaquants de lancer des actions ou de déployer des charges malveillantes ou de liens dissimulés ou malveillants qui redirigent vers des pages de vol d'identifiants ou incitent à télécharger des fichiers ZIP ou des programmes dangereux.

Apprendre à reconnaître un PDF suspect

Il est donc important de ne pas céder aux messages qui incitent à ouvrir le PDF au plus vite et de chercher les signes qui doivent alerter. Comme un nom de fichier trompeur ou double extension : des noms comme invoice.pdf.exe ou document.pdf.scr sont des indicateurs clairs. Un expéditeur douteux : l'adresse e-mail ou le nom de l'expéditeur ne correspond pas à l'administration ou l'entreprise mentionnée dans le document. Un fichier compressé : le PDF est contenu dans une archive ZIP ou RAR, souvent pour contourner les filtres de sécurité. Un message inattendu ou hors contexte : vous n'avez pas sollicité ce fichier, vous n'en connaissez pas l'expéditeur ou si vous le connaissez le contenu du message vous semble incohérent.

Que faire en cas de doute ?

Si vous recevez un fichier PDF suspect, ne l'ouvrez pas immédiatement, en cas de doute, mieux vaut s'abstenir. Vérifiez l'expéditeur, le contexte et contactez-le via un autre canal (téléphone, messagerie interne) pour confir-



Illustration générée par Adobe IA

mer l'envoi. Contrôlez l'extension et la taille du fichier. Activez l'affichage des extensions sur le système de votre ordinateur pour vous assurer qu'il s'agit bien d'un fichier .pdf, dont la taille semble raisonnable. Analysez le fichier avec un antivirus ou utilisez un service comme VirusTotal pour un premier diagnostic. Si vous estimez que vous devez absolument consulter le fichier, restez prudent et utilisez un lecteur PDF à jour avec des fonctions de sécurité.

Que faire si vous avez ouvert un PDF suspect

Si vous réalisez que vous avez ouvert un PDF douteux, déconnectez-vous immédiatement d'Internet pour limiter les risques d'exfiltration de données ou de téléchargement de programmes malveillants supplémentaires. Lancez une analyse complète de votre ordinateur avec une solution de sécurité actualisée. Examinez les processus en cours d'exécution et les connexions réseau pour détecter d'éventuelles anomalies, au besoin en faisant appel à un professionnel. Modifiez les mots de passe de vos comptes bancaires et autres comptes sensibles, mais depuis un appareil différent de celui sur lequel vous avez ouvert le PDF. Si vous avez ouvert le fichier sur votre ordinateur professionnel, signalez l'incident à votre service informatique ou à l'équipe de sécurité de l'entreprise.

On peut affirmer sans risque que les cybercriminels continueront d'exploiter la confiance que nous accordons aux fichiers PDF. L'utilisation malveillante des PDF nous rappelle également que les menaces informatiques ne se présentent généralement pas sous une forme manifestement suspecte. La règle d'or s'applique ici aussi : traitez chaque lien et pièce jointe inattendue avec la plus grande prudence et appuyez-vous sur des outils fiables pour protéger vos données et vos équipements.

Agriculteurs

Lorsque le travail ne paie plus



Photo ©GreenForce Staffing

Alors que l'Assemblée nationale devrait examiner d'ici quelques semaines un projet de loi d'urgence en faveur de l'agriculture, l'ONG Max Havelaar publie les résultats d'une étude selon laquelle près de la moitié des agriculteurs français ont un revenu inférieur au Smic. En Corse, le constat est même jugé critique.

Le 8 avril dernier, un projet de « loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles » a été présenté en conseil des ministres. Il devrait en principe être examiné en première lecture par l'Assemblée nationale fin mai. Selon Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, il vise à « libérer le quotidien » des agriculteurs : « Il s'agit de remettre du bon sens dans l'application des normes, de desserrer les contraintes inutiles, pour redonner de l'air à la production sans renoncer à nos ambitions, notamment en matière d'adaptation au changement climatique ». D'ores et déjà, il ne fait pas l'unanimité, bien qu'il reprenne des revendications portées par certains syndicats agricoles tels que la FNSEA, notamment sur la gestion de l'eau, la concurrence déloyale, les relations commerciales avec les industriels ou le foncier. Ses détracteurs pointent par exemple le fait qu'il passe sous silence la concurrence intra-européenne, affaiblit la politique locale de l'eau et la protection de la ressource comme des zones humides et ouvrirait la porte à la réutilisation de certains pesticides.

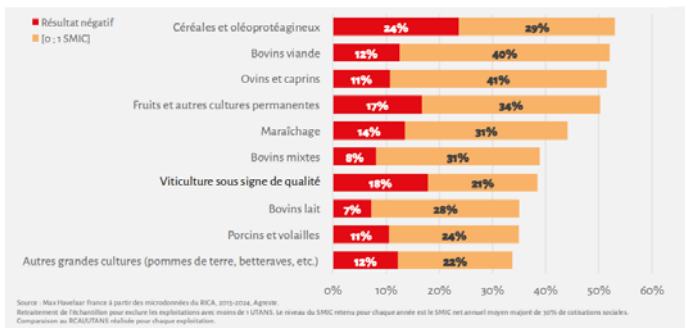
Pour l'Observatoire de la rémunération agricole équitable, mis en place par l'ONG Max Havelaar, le texte ne couvre pas un « angle mort », celui du revenu des agriculteurs. En effet, selon une étude de l'observatoire, 43% des agriculteurs ne dégageraient même pas un Smic de leur activité. De plus, l'étude a intégré une comparaison des

revenus agricoles aux revenus des salariés en France : 54% des agriculteurs gagnent moins que le salarié moyen en France. Elle s'est également penchée sur les corrélations entre les revenus agricoles et plusieurs variables économiques majeures telles que l'évolution du niveau des prix agricoles, l'évolution des volumes produits en moyenne en France et l'évolution des flux commerciaux (importations et exportations). Ces analyses, conduites sur une période pouvant atteindre 30 ans selon les filières, montrent « un résultat constant » : l'évolution des revenus agricoles est fortement corrélée au niveau des prix, alors que pour les volumes produits ou les échanges commerciaux les corrélations ne sont pas significatives. « Autrement dit, l'augmentation des volumes produits ou exportés ne garantit pas forcément une amélioration des revenus, alors qu'une hausse du prix payé aux producteurs se traduit généralement par une amélioration des revenus. » Et, souligne l'observatoire, contrairement à une idée reçue, le secteur agricole ne fonctionne pas selon une logique de vases communicants où les « bonnes années » viendraient éponger les pertes des mauvaises. « Les données statistiques mettent en lumière que la probabilité pour un agriculteur en difficulté de demeurer dans cette impasse les années suivantes est élevée ». Au-delà de la seule question du niveau de revenu, l'étude met en évidence une instabilité durable : d'une année sur l'autre, la part des agriculteurs dont les revenus sont inférieurs au Smic va-

rie en moyenne de 7,3 points ; même lors des années les plus favorables, 1 agriculteur sur 3 reste sous le Smic et 14% des exploitations en moyenne enregistrent un résultat négatif. Difficile, dans ces conditions, d'avoir la capacité d'investir, de se projeter et de sécuriser son activité dans la durée.

L'observatoire relève également des écarts importants selon les régions, révélant une agriculture française profondément contrastée. Dans certaines régions, plus d'un agriculteur sur deux vit avec un revenu inférieur au Smic. C'est notamment le cas de la Corse où 51% des agriculteurs perçoivent un revenu inférieur au Smic via leur activité, un niveau supérieur de 8 points à la moyenne nationale, qui place la région parmi les territoires où la situation est critique. Contrairement à d'autres régions, la Corse connaît même une stagnation, voire une aggravation de la précarité agricole, avec une hausse de 2 points du nombre d'agriculteurs sous le Smic en dix ans, une évolution plus défavorable que la moyenne nationale. Les filières d'élevage y sont plus particulièrement touchées avec, en moyenne chaque année, 65% des exploitants en bovins à viande vivant sous le Smic, 47% dans les ovins, caprins et autres herbivores et 45% dans les filières des fruits et autres cultures permanentes. Des chiffres qui illustrent « une vulnérabilité structurelle des filières agricoles corses, souvent dépendantes de contraintes spécifiques liées à l'insularité et aux coûts de production ». **AN**

Au sein de chaque filière : part des agriculteurs dont le revenu issu de l'activité agricole est inférieur au SMIC annuel (moyenne 2015-2024)

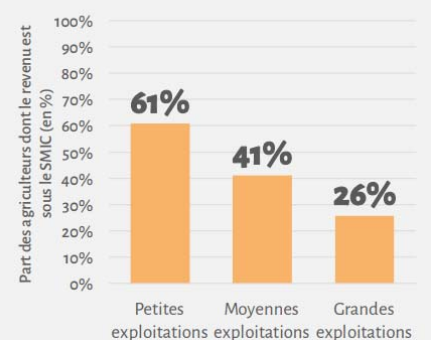


L'Observatoire de la rémunération agricole équitable s'appuie sur l'analyse des micro données issues du Réseau d'information comptable agricole (Rica) sur la période 2015-2024, couvrant plusieurs centaines de milliers d'exploitations agricoles françaises. Il relève que toutes les filières agricoles ne sont pas confrontées aux mêmes niveaux de fragilité économique. L'étude met en évidence des écarts très marqués selon les productions agricoles. Parmi les filières présentant le plus de précarité, les exploitants en céréales, légumineuses et oléagineux avec 53% vivant sous le Smic ; ceux de la filière bovin viande dont 52% ont un revenu inférieur au Smic et ceux des filières ovines et caprines. avec 51%. D'autres productions présentent également des niveaux de fragilité élevés : 44% dans les cultures de légumes ; 50% dans les filières fruitières ; 40% dans l'horticulture. À l'inverse, certaines filières apparaissent globalement plus résilientes ; c'est le cas de la viticulture avec 38% sous le Smic et des exploitants spécialisés dans les cultures telles que la pomme de terre ou la betteraves qui se situent autour de 34%. Pour autant, l'étude rappelle que la situation budgétaire finale d'une personne, donc des agriculteurs, dépend des différentes ressources obtenues à l'échelle du ménage, parmi lesquelles les revenus de l'activité agricole sont l'une des composantes. La pluriactivité, l'emploi du conjoint ou les transferts sociaux constituent ainsi des leviers essentiels pour relever le niveau de vie monétaire des exploitants agricoles. Il s'avère que les agriculteurs ayant un conjoint qui exerce une activité non agricole ont des niveaux de vie en moyenne plus

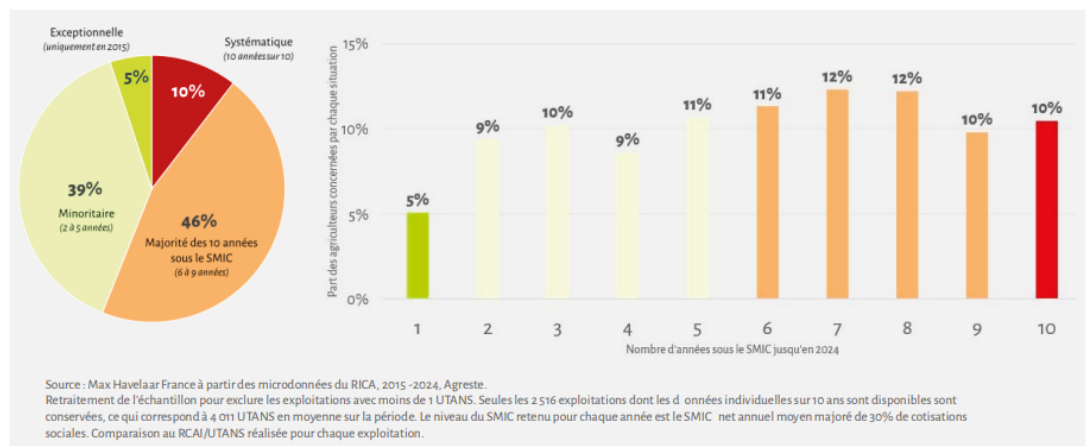
élevés de +14,6% par rapport aux autres agriculteurs et que les exploitants pluriactifs ont des niveaux de vie en moyenne plus élevés que les agriculteurs mono-actifs : + 19,5%.

Concernant les écarts de revenu selon les régions, l'Occitanie présent un taux de 57 % d'agriculteurs vivant sous le Smic. Viennent ensuite la Nouvelle-Aquitaine [51 %] et la Corse. Certaines régions fortement agricoles sont également durablement exposées ; ainsi Auvergne-Rhône-Alpes compte 47% d'agriculteurs sous le Smic, soit plus de 21 560 exploitants concernés. À l'inverse, certaines régions présentent des situations plus stabilisées : la Bretagne affiche 31 % d'agriculteurs sous le Smic, soit 12 points de moins que la moyenne nationale.

Pour chaque taille d'exploitation : Part des agriculteurs avec un revenu agricole sous le SMIC (moyenne 2015-2024)



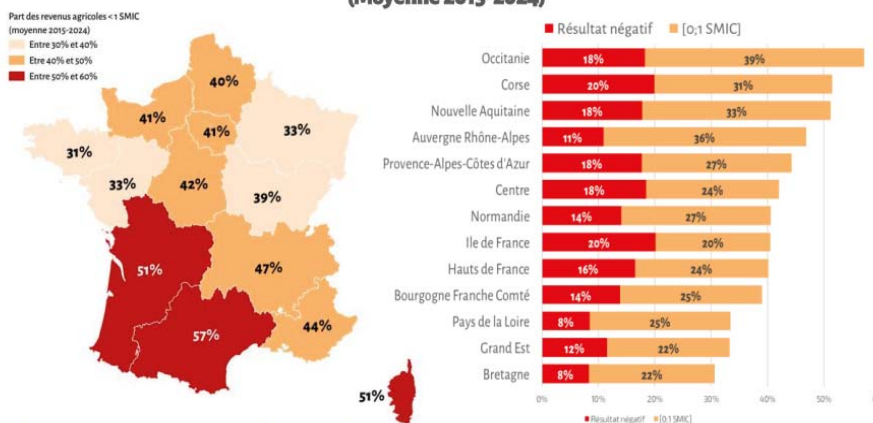
Persistance sous le seuil du SMIC pour les agriculteurs dont le revenu agricole était inférieur au SMIC en 2015



Autre fait pointé par l'étude, une persistance de la précarité. Sur 2 516 exploitations étudiées, 981 d'entre elles, représentant 1 573 agriculteurs, affichaient un niveau de revenu sous le seuil du Smic en 2015. Or 56% des agriculteurs concernés ont été régulièrement dans cette situation jusqu'en 2024. Et jusqu'à 10% d'entre eux n'ont jamais atteint ce seuil minimum en 10 ans.

L'observatoire a étudié les corrélations entre revenus agricoles et plusieurs variables économiques majeures : l'évolution du niveau des prix agricoles, l'évolution des volumes produits en moyenne en France et l'évolution des flux commerciaux (importations et exportations). Ces analyses, conduites sur une période pouvant atteindre 30 ans selon les filières, montrent un résultat constant : l'évolution des revenus agricoles est fortement corrélée au niveau des prix, alors que pour les volumes produits ou les échanges commerciaux les corrélations ne sont pas significatives. Autrement dit, l'augmentation des volumes produits ou exportés ne garantit pas forcément une amélioration des revenus, alors qu'une hausse du prix payé aux producteurs se traduit généralement par une amélioration des revenus.

Part des agriculteurs dont le revenu agricole est inférieur en SMIC (Moyenne 2015-2024)



EXPOSITION

L'eau, une affaire de famille



Sur la planète, l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène se sont améliorés. Pourtant 30% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable à domicile. Sur la planète, l'eau, l'assainissement et l'hygiène se sont améliorés. Pourtant, en 2015, 663 millions de personnes utilisent de l'eau non potable. Il y a l'eau que l'on boit, avec laquelle on cuisine, l'eau pour se laver les mains, pour faire la vaisselle, la lessive, aller aux toilettes, l'eau pour cultiver et faire de l'élevage. Pour l'UNICEF, le photographe Ashley Gilbertson s'est rendu dans 7 pays, à la rencontre de familles. Quelle est donc leur consommation quotidienne d'eau ? Une série de photos pour découvrir les habitudes et le quotidien des habitants de Bolivie, d'Inde, de Jordanie, du Myanmar, du Malawi, du Niger et des Etats Unis. Là où une famille New Yorkaise consomme 1000 l/

jour, au Malawi, cette consommation tombe à 120 litres et chute même à 60 litres pour cette famille nigérienne qui doit filtrer l'eau pour boire et cuisiner et se laver dans le fleuve. L'eau est un élément essentiel pour préserver la bonne santé des enfants. L'eau contaminée et le manque d'assainissement entraînent la transmission de maladies comme le choléra, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la typhoïde et la poliomyélite. - L'insuffisance ou l'absence des services d'alimentation en eau et d'assainissement ou leur mauvaise gestion expose les personnes concernées à des risques évitables pour leur santé. Pourtant, trop d'enfants ne peuvent boire d'eau potable, se laver les mains avec du savon, ou disposer de toilettes. Notre action vise à ce que chaque enfant dispose de 20 litres d'eau par jour et que la source se trouve à moins de 1 km. Nous mettons particulièrement l'accent sur les écoles : pouvoir se laver les mains, boire une eau salubre et accéder à de vrais sanitaires, séparés entre les filles et les garçons, est un facteur très important de fréquentation des écoles. Du 12 au 30 mai Centru culturale Alb'Oru. Rens : 04 95 47 47 00

THÉÂTRE

Fête des mères



Louise, ancienne étudiante en Maths Sup, tente une conversion dans le stand up. Elle y parle de ses amours, de sa famille, et en particulier de sa mère. Suite à un sketch au vitriol, mère et fille ne s'adressent plus la parole depuis bientôt trois ans. Malgré leur brouille et en manque d'inspiration, Louise décide de réapparaître dans la maison maternelle pour assister à la fête des mères. L'occasion de retrouver ses frères.

Gabriel l'ainé, toujours dans le contrôle, est particulièrement stressé cette année, pour la première fois il présente à sa famille son amoureux, Arthur. Ziggy, le petit dernier, vit toujours chez sa mère à titre provisoire depuis bientôt 5 ans. Il est accompagné par l'excentrique Florence qui a un sérieux penchant pour la boisson, et qui est aussi une très bonne amie de la mère. Alors que tout le monde fait connaissance, l'absence de la mère étonne puis inquiète. Une tragi-comédie de Vincent Gardet et Adèle Royné qui rend hommage aux fratries, aux gens qui se parlent sans s'écouter, qui se comprennent sans se parler.

Le 12 mai 2026, 20 h 30. Salle rouge, Espace culturel Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

THÉÂTRE/MUSIQUE

Chaudun, la montagne blessée



Le pas de l'oiseau développe un théâtre-récit où l'art de conter se mêle au plaisir du jeu. Dans des espaces dédiés ou improvisés, les comédiens conteurs instaurent une relation complice avec le public et invoquent leur imaginaire pour soulever des questions en prise avec le réel, mêlant toujours l'intime et le collectif. Installée dans le Sud des Hautes-Alpes, la cie participe à

la vie de ce territoire rural en défendant avec conviction l'idée que les mots et les histoires sont une arme de construction massive. Le village de Chaudun (Hautes-Alpes) est vendu en 1895 par ses habitants à l'Etat : au fil des ans, surpopulation et surexploitation ont transformé cette vallée de montagne. La vallée et ses habitant-e-s sont exsangues, les pâturages inexploitable... Le journaliste Luc Bronner mène l'enquête pour raconter une histoire d'effondrements : celui d'une micro-société incapable de changer de direction, celui d'une montagne qui cesse d'être une alliée pour les humains. Son ouvrage est également le récit d'une reconquête : celle des habitant-e-s sur leurs vies qui trouvent dans la fuite une émancipation possible, celle de la nature sur la montagne blessée avec d'autres humains pour alliés. Aujourd'hui, Chaudun est le cœur d'un espace ensauvagé, l'une des plus somptueuses vallées d'Europe. Les archives scandées deviennent mélodies. Le Duo Vargoz crée une musique cousue main pour dire la rudesse du paysage, la force de la vie, la noirceur de l'effondrement, la danse de la fuite...

D'après l'œuvre éponyme de Luc Bronner; Adaptation & jeu: Laurent Eyraud-Chaume, Musique: Duo Vargoz -violons: Robin Vargoz, harmonicas: Guillaume Vargoz. La représentation est suivie d'un bal traditionnel.

Le 12 mai 2026, 20 h 30. Salle rouge, Espace culturel Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

MUSIQUE

Girls and boys



«... J'ai rencontré mon mari dans la file d'embarquement d'un vol d'Easy Jet et je dois dire que cet homme m'a tout de suite déplu. » Une femme seule, qui ne dit jamais son nom, commence son récit avec cette phrase.

Après une période d'insouciance, elle décide de partir aux quatre coins du monde dans le seul but de se retrouver. Et c'est en Italie dans une file d'attente d'embarquement qu'elle rencontre son futur mari. Avec humour, elle nous raconte cette rencontre amoureuse, sa vie de couple, sa carrière pleine d'avenir, ses souffrances et ses joies, sa vie de mère. Bref une vie de femme en somme banale, jusqu'au basculement... Drôle mais aussi brutale et provocante, cette femme s'expose et se raconte sans détour. Elle nous livre sa vie dans un discours fluctuant entre réalité, souvenirs et chimères. Au fil d'un monologue qui commence comme le récit des déboires ordinaires d'un couple contemporain, une femme nous livre ses souvenirs... Elle nous raconte l'amour duquel sont nés ses enfants, la débâcle qui s'ensuit : le primat des ambitions professionnelles, les trahisons, les conflits, et l'horreur qui, petit à petit, se profile. Au plateau, s'appuyant sur le travail vidéo et la scénographie de Pierre Nouvel. Bénédicte Cerutti déploie tout en finesse le récit des déboires ordinaires d'un couple miné. Magnifique monologue qui commence par une rencontre ratée et se transforme peu à peu en thriller psychologique et social, le spectacle fait résonner la langue explosive et drôle de Dennis Kelly. Le très mordant auteur anglais qui explore ici autant la cruauté profonde et ordinaire des relations humaines que les dérèglements de notre société.

Les 13 et 14 mai 2026, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. Rens : 04 95 20 41 15

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

FRANCE NUMÉRIQUE : DES DONNÉES EN LIBRE-SERVICE ?

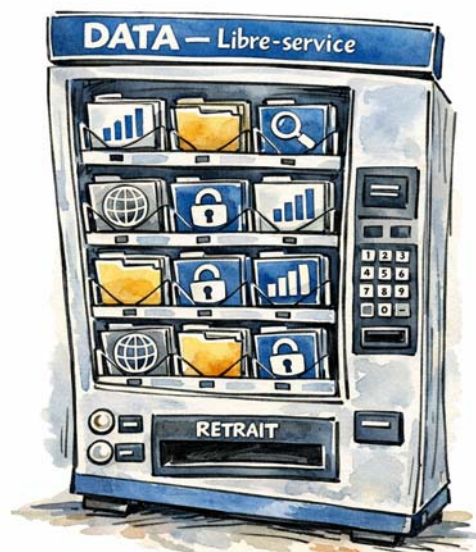


Illustration générée par Copilot

Le 15 avril dernier, le site de l'ANTS (l'Agence nationale des titres sécurisés) était piraté. L'accusé, un adolescent de 15 ans vivant dans la région bastiaise, répond au doux nom de « breach3d ». Rapidement, les données de plus de 11 millions de Français se sont retrouvées en vente sur le dark web.

Si l'on voulait faire de l'humour, on pourrait dire que quelqu'un a enfin réussi à récupérer rapidement et sans encombre sa carte d'identité ou son permis de conduire dans cette usine à gaz numérique-administrative.

Ce que montre surtout ce nouveau vol de données, c'est que dans ces fameux coffres-forts numériques, on entre surtout comme dans un moulin.

En février dernier, plus d'un million d'informations bancaires étaient dérobées après un piratage du Fichier national des comptes bancaires (Ficoba). En décembre 2025, c'était au tour de France Travail, coutumier du fait, d'être délesté de 1,6 million de comptes. Une brouille si l'on compare aux 43 millions de comptes touchés en mars 2024 par ce même organisme.

Et la liste est encore longue : plusieurs hôpitaux, dont celui de Castelucchiu en 2022, mais aussi l'Office hydraulique de Corse la même année pour rester uniquement sur l'île.

Les hackers ont tout de même des préférences. Un rapport sur la cybersécurité publié en 2025 par le gouvernement précise que le vol de données concerne pour 30 % les administrations et pour 20 % les services en lien avec des entreprises.

Les motivations sont nombreuses. Si l'on met de côté les jeunes hackers qui veulent se faire un nom et les « hacktivistes », il faut, comme le dit si bien le dicton, « suivre la piste de l'argent ».

Le dark web est un véritable supermarché de l'information personnelle. Comptez de 10 à 50 euros pour votre mot de passe sur les réseaux sociaux, une vingtaine d'euros pour une carte de crédit et jusqu'à 1 000 euros pour un compte PayPal ou de cryptomonnaie. Une centaine d'euros pour avoir accès à un compte Amazon. La photocopie d'un passeport se négocie quelques dizaines d'euros, mais comptez plus de 3 000 pour un véritable faux. Votre dossier médical s'échange contre 1 000 euros, et l'accès complet aux serveurs d'une entreprise se monnaie entre plusieurs dizaines et centaines de milliers d'euros.

Le marché est important : chaque année, ce sont des milliards de données en tout genre qui se retrouvent à la vente. Derrière cela, des groupes criminels allant de

quelques individus isolés à des réseaux internationaux extrêmement bien structurés.

C'était le cas de l'un des plus connus, le groupe de hackers russe LockBit, démantelé en 2024 avec la coordination de plusieurs pays dont la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède ou encore le Japon. Cet empire cybercriminel avait à son actif le vol et la publication de données de l'avionneur américain Boeing, tout en demandant 200 millions de dollars de rançon. Il était également à l'origine d'attaques contre des hôpitaux en France, selon le même procédé.

Le cas n'est pas isolé. Des groupes vont et viennent et se reforment très rapidement, car les petites mains peuvent être disséminées dans différents pays. Les gouvernements doivent aussi faire face au perfectionnement des intelligences artificielles, qui augmentent la puissance des attaques.

Des extorsions qui engendrent un important butin de guerre, qui, au-delà d'enrichir les groupes, sert également au financement du terrorisme, du narcotrafic, au blanchiment d'argent ou encore, pour certains États, à un moyen d'échapper à des sanctions économiques internationales mais aussi à la fameuse guerre hybride entre états.

Pour lutter contre les cybermenaces, la France dispose d'un commandement placé sous le ministre de l'Intérieur et d'une pléthore d'agences et de services aux acronymes bien trop nombreux pour une efficacité qui semble laisser à désirer. Mais aussi d'unités spécialisées dans la police et la gendarmerie.

À l'occasion du piratage de l'ANTS, Sébastien Lecornu, le Premier ministre, a annoncé le déblocage de 200 millions d'euros pour renforcer la sécurité numérique du pays et la réorganisation des services. Lucide sur les enjeux et surtout sur le retard pris par les administrations en termes de protection des données, le Premier ministre n'hésite pas à parler d'une « dette technique » pour le pays.

Conséquence : trois à quatre vols de données chaque jour. Une situation qui pose véritablement problème dans une France qui souhaite numériser à outrance sa société, mais qui ne semble avoir pris conscience qu'un peu trop tard des conséquences de ne pas protéger son cyberspace.

Vol de brevets technologiques, paralysie d'infrastructures critiques comme les aéroports ou les hôpitaux... Il est temps pour la France de se mettre à jour.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 – 365 jours par an
icn.corsica/annonces-légales

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@aurelli.com